

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 87

chargée de l'examen du rapport-préavis : N° 2023/64 - Dispositif d'hébergements d'urgence lausannois : vision et développement, dans le cadre de la réponse au postulat de Mme Romane Benvenuti et consorts « Un toit pour touxtes, toute l'année »

Présidence :	M. Pierre CONSCIENCE (EàG)
Membres présents :	Mme Sarah DE DEA (soc.) ; Mme Gaelle MIELI (rempl. M. JAFFAR - soc.) ; Mme Esperanza PASCUAS ZABALA (soc.) ; M. Musa KAMENICA (rempl. M. PHILIPPOZ - soc.) ; Mme Pauline BLANC (PLR) ; M. Xavier CID (PLR) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; Mme Sima DAKKUS (Rempl. Mme AUDERGON - Les Verts) ; Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; M. Valentin CHRISTE (UDC)
Membres excusés :	Mme Clara SCHAFFER (v'lib.).
Membres absents :	--
Représentante de la Municipalité :	Mme Emilie MOESCHLER, directrice de Sports et Cohésion sociale;
Accompagnant-e-s :	M. Olivier CRUCHON, chef de service de l'inclusion et actions sociales de proximité (SISP). Mme Eliane Belser, responsable de l'aide sociale d'urgence au sein du SISP
Notes de séances	Mme Béatrice RIHS

Lieu : salle des commissions, Hôtel de Ville

Date : 25.01.2024

Début et fin de la séance : 17h30 – 19h30

Discussion générale

Madame la Municipale en charge de Sports et Cohésion sociale introduit la stratégie, ainsi que les nouveaux dispositifs prévus pour 2024, en termes de budget, lieux et personnel en cours d'engagement. Elle précise, sur la base du rapport-préavis étudié par la commission, les projets à moyen terme en matière de dispositifs d'hébergements d'urgence, définissant les priorités ainsi que les axes sur lesquels un travail est, ou doit être mis en place. Mme la Municipale rappelle que le dispositif d'hébergement d'urgence date de 1992 et comportait, à cette époque, environ 50 places. Depuis, le développement du dispositif s'est souvent effectué dans l'urgence, afin de répondre à des situations de crises, ou par opportunités. La création de places d'hébergement d'urgence est un important dispositif qui implique d'engager du personnel, des responsables de sites, de trouver des lieux adéquats ainsi que la création de règles et de normes spécifiques à ces espaces et à leur gestion.

Mme la Municipale rappelle que l'un des buts de la stratégie proposée dans ce rapport-préavis est de pérenniser les places actuelles à l'année, en sortant de la logique saisonnière, tout en maintenant le plan Grand froid. En situation de grand froid, des places supplémentaires seront toujours mises à disposition et ouvertes rapidement, afin de

Conseil communal de Lausanne

renforcer le dispositif. Elle dit également souhaiter avoir des hébergements d'urgence de transition mis à disposition des personnes identifiées par les professionnel-le-s de terrain, comme étant des personnes ayant droit à d'autres types d'aides et de dispositifs.

Plusieurs commissaires relèvent l'important travail effectué pour ce rapport-préavis et insistent en particulier sur les aspects positifs de la différenciation des types d'hébergements en fonction des populations.

Un commissaire défend qu'en augmentant le nombre de places, celles-ci sont immédiatement remplies et s'interroge sur un possible effet d'appel d'air. Il estime qu'il faut assurer aux personnes en situation irrégulière une protection vitale à très court terme, tout en agissant rapidement avec les acteurs-rices cantonaux, afin de les inviter à quitter le territoire. Il plaide pour fixer des critères stricts, comme prévoir une limite temporelle de nuits consécutives d'hébergement à 3 jours.

Un commissaire s'interroge quant à savoir si le nombre de place prévues permettra réellement de répondre aux besoins, en augmentation, et ainsi de ne plus laisser des personnes contraintes de dormir dehors à Lausanne ; il relève à ce propos une absence d'objectifs clairs et de données instructives sur l'évolution du nombre de refus. Il s'interroge également sur la continuité de l'accueil et la pertinence d'avoir des lieux distincts entre le jour et la nuit.

Des questions sont posées lors de la discussion générale, auxquelles il est répondu comme suit :

- Sur l'inconditionnalité : toute personne peut se rendre dans les hébergements d'urgence à Lausanne.
- Système de réservation : le système permet aux personnes de réserver des places pour ne pas être dans la recherche quotidienne de lits. C'est un système favorable à l'égard des personnes vulnérables, comme les femmes et les enfants qui sont alors prioritaires. De même, les personnes sans abri et en emploi ont accès à des durées de réservation plus longue.
- Les personnes de la catégorie G3 représentent 65% de la population qui accède aux hébergements d'urgence.
- Acquisitions de bâtiments : Malley et César-Roux sont des endroits où il pourrait y avoir des hébergements d'urgence de transition ou des hébergements d'urgence ordinaires. Un hébergement sera bientôt ouvert pour une année à Tivoli.
- Calendrier : la priorité est 2024 et l'ouverture de Tivoli. Par suite, la priorité sera d'identifier une alternative à l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse. La Municipalité a la volonté de développer un hébergement d'urgence spécifique pour les personnes en situation de toxicodépendance.
- Modèle de financement : Le budget prévu pour les hébergements d'urgence en 2024 est en augmentation, d'environ un million de francs, principalement grâce au financement obtenu du Conseil de politique sociale. Le processus consiste en une demande de financement au Canton. La volonté pour 2025 est déjà de pérenniser ce qui est fait, tout en cherchant des fonds pour ouvrir de nouvelles structures. Mais à ce stade, la Municipalité n'est pas en mesure de confirmer ces ouvertures pour 2025.

Conseil communal de Lausanne

- Contrôle d'identité : la procédure consiste à demander aux bénéficiaires d'indiquer un nom, un prénom, une date de naissance et de les introduire dans une base de données. En revanche, il n'est pas exigé de présenter un document officiel d'identité. Pour la personne qui passe au bureau de réservation, une photo d'elle est prise et ajoutée à la base de données.
- Continuité de l'accueil : les trous actuels dans l'accueil découlent de problème d'investissements financiers, de capacité d'engagement de personnel et d'horaires d'ouverture, encore à développer. La volonté actuelle est de se diriger vers une pleine continuité, avec un accueil de jour, la soupe populaire qui se termine le soir, puis l'ouverture de l'hébergement d'urgence.
- Nombre de refus : La Municipalité insiste sur le fait que le décompte des refus est une donnée à prendre avec des pincettes. En effet, une personne qui ne trouve pas de place dans un hébergement un soir donné peut potentiellement en avoir trouvé une ailleurs. Il apparaîtra néanmoins dans cette statistique comme personne refoulée.
- L'évolution des besoins : La ville de Lausanne vise l'ouverture, à terme, de 250-300 places pour permettre la mise à l'abri de personnes se trouvant sur son territoire et cherchant un lit pour la nuit. Selon la Municipalité, il ne serait pas possible de faire une étude de projection permettant d'estimer le nombre de sans-abris dans le futur et au travers du temps. Les chiffres de 2023 montrent qu'il y a eu plus de 2100 personnes différentes qui ont transité par les hébergements d'urgence à Lausanne, durant cette année.
- Les plans grand froid : le dispositif est coordonné par l'unité d'aide d'urgence de la Ville. Le financement est cantonal et l'essentiel du personnel sur place est fourni par la Protection civile.
- Hébergement des femmes : un étage à Saint-Martin leur est mis à disposition, ainsi que des chambres à la Marmotte et au Sleep In ; à Renens, le projet des *Lionnes* est en cours de développement, en collaboration avec Caritas, ainsi qu'un autre hébergement de transition réservé aux femmes.
- Négociations avec les cantons et les communes : des discussions sont en cours pour une meilleure clé de répartition.
- Droit de préemption : La Municipalité affirme qu'il n'est pas possible d'utiliser des bâtiments acquis à travers ce droit pour en faire des hébergements d'urgence, car ces derniers ne sont pas considérés comme des logements d'utilité publique.

D'autres questions sont posées lors du passage en revue du Rapport-préavis, auxquelles il est répondu comme suit :

- Envisager un partenariat public-privé : les partenaires actuels sont l'Armée du Salut pour la Marmotte et l'association Sleep-in. La Ville est attentive aux opportunités impliquant des fonds privés.
- Quel accompagnement pour sortir des hébergements d'urgence : La Municipalité prévoit de renforcer l'équipe de l'Espace, pour développer des mesures de réinsertion.

Conseil communal de Lausanne

- Source des données citées dans le rapport-préavis : Elles proviennent d'études menées par la Haute école de travail social du Nord-Ouest de la Suisse, d'une part, ainsi que des remontées du terrain, d'autre part.
- Combien de personnes concernées par le plafond de 60 nuits au total : la moyenne des nuits effectives par personne et par an s'élève à 39. La Municipalité ne fournit pas de chiffre concernant le nombre de personnes excédant ce plafond, mais estime que, partant, le plafond de 60 paraît raisonnable. Elle précise également que cette limite ne concerne pas les hébergements d'urgence de transition.
- Statut des lieux mentionnés au point 5.4 du rapport-préavis : la Municipalité ne peut pas encore confirmer que les 150 places que comprendraient ces deux lieux viendront remplacer celles de l'abri de la Vallée de la jeunesse. Il n'est pas encore décidé si ces lieux accueilleront des places d'hébergement d'urgence ordinaires, ou de transition.
- Nombre de places mises à disposition à l'Espace : 150. En journée, avec la prestation d'accueil de jour, environ 200-250 personnes y transitent. 250 personnes viennent manger le soir entre 19h30 et 21h30. Places assises : entre 100 et 150.
- Conditionner l'accueil de nuit pour les personnes en situation de toxicodépendance : ce volet n'est pas encore défini. L'antenne de l'Espace de consommation sécurisée, à la Riponne, est encore en projet-pilote d'une année. La piste étudiée est de permettre aux personnes de consommer selon les horaires de l'espace de consommation sécurisé. Lesdites personnes s'inscriraient le matin-même pour la nuit et pourraient consommer jusqu'à 23h-minuit dans l'espace de consommation sécurisé, accompagnées par des professionnel-les. Elles ne pourraient plus consommer après minuit et jusqu'à 7h-8h du matin.

Conclusions de la commission :

Vœu n° 1 :

La Commission souhaite que les autorités communales se fixent comme objectif d'atteindre dans les plus brefs délais le « zéro personne à la rue » en déployant une politique assurant à toute personne de pouvoir accéder à un lit d'hébergement d'urgence en cas de besoin.

Vote sur vœu n° 1 de M. Conscience.

2 OUI 6 NON 4 abstentions.

Le vœu est refusé.

Vœu n° 2 :

La Commission souhaite que toutes les places d'hébergement d'urgence actuellement disponibles soient annualisées aussi vite que possible dès l'adoption du présent postulat par le conseil communal

Vote sur vœu n° 2 de M. Conscience.

1 OUI 7 NON 4 abstentions.

Le vœu est refusé.

Conseil communal de Lausanne

Amendement n° 1

Le Conseil communal demande de requérir de la Municipalité d'assortir la possibilité de séjour en hébergement d'urgence à une limite de trois nuits consécutives et à une limite annuelle de six nuits pour les personnes sans autorisation de séjour en Suisse.

Vote sur amendement n° 1

1 OUI 9 NON 2 abstentions.

L'amendement n° 1 est refusé.

Amendement n° 2

d'inviter la Municipalité à lui présenter au Conseil communal, dans un délai de 2 ans après la mise en service des dispositifs prévus au chapitre 5.4 du rapport-préavis « adaptation du dispositif à court terme 2024 », une étude chiffrée sur le statut de séjour des personnes ayant recours aux hébergements d'urgence et aux hébergements d'urgence de transition. .

Vote sur amendement n°.

2 OUI 9 NON 1 abstention

L'amendement n° 2 est refusé.

Vote : conclusion : 10 OUI 1 non 1 abstention.